

Mois	Jour	Opérations
septembre 2026	lundi 21 à 10h	Publication par les établissements, sur leur site internet, des critères d'attribution des CPP et de la trame du dossier à constituer
		Ouverture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CPP en fonction de la période définie par chaque établissement
septembre 2026 à juillet 2027	du lundi 21 septembre au vendredi 9 juillet	Etude des demandes de CPP par chaque établissement et saisie des avis dans l'application NAOS
juillet 2027	au plus tard le vendredi 9 à 17h	Attribution des semestres de CPP

A l'issue du congé, le bénéficiaire remet, dans les 3 mois, un rapport sur ses activités pendant la période du CRCT au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique ou à l'organe en tenant lieu. Ce rapport est déposé dans l'application Galaxie/NAOS et consultable par le CNU.